

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 04 Février 2021-20h30

Excusés : Sophie BENIGAUD, procuration donnée à Marjorie PIGNOL.
Marie Christine DENIS-ROUY, procuration donnée à Alain JARLIER.
Serge CORNET, pas de procuration.

William Zanutto est nommé secrétaire de séance.

1. Pose d'un abri bus rue de Vialle

La Région finance la fourniture et la pose d'abri bus, il restera en charge de la commune la dalle supportant l'ensemble. Sur la commune, seul l'arrêt rue de Vialle a été identifié comme pouvant être éligible. Adopté

2. Tarif location salle polyvalente

La salle polyvalente a été utilisée pour des assemblées par la SGEB et le Syndicat du Cezallier. A titre exceptionnel, il est demandé au conseil l'accord pour un tarif adapté de 100euros.

Abstention : 2 (Sophie BENIGAUD – Marie-Christine DENIS-ROUY) Contre : 1 (Guillaume PONS) Pour : 11

3. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

A partir du 01.02.2021 et pour une durée de 1an, la secrétaire de mairie titulaire demande à travailler à 80%. Le contrat à durée déterminée de l'employée administrative prenant fin au 31 mars 2021 et dans la mesure où le besoin d'un poste administratif se révèle permanent et indispensable, il est demandé au Conseil d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 30heures par semaine au 1^{er} avril 2021. Adopté

4. Bâtiments rue de la Côterie, procédure à adopter

L'état des bâtiments rue de la Côterie est très préoccupant, Alain Jarlier est en contact avec les propriétaires qui sont dans l'obligation de réaliser les travaux de sécurisation du site. Une proposition de cession a été faite à la commune. Il est demandé au conseil un accord de principe sur l'achat de cet ensemble immobilier. L'ensemble de l'équipe municipale valide cette option mais compte tenu des frais à engager, une limite d'achat a été fixée à 3000 euros.

5. Point financier sur les travaux de la place du 11 Novembre et du Valla

Pour rappel, les travaux de réfection de la départementale sont à la charge du département. Seuls les travaux sur le domaine communal sont à notre charge (mise à niveau et remplacement des tampons eaux usées et eaux pluviales, enrobé sur les parties communales, aménagement trottoir et terrasse du bar, remplacement de bordure, grenaillement sur les zones piétonnières).

Les travaux ont bénéficié de 60% de subvention issue des Amendes de Police et de la Région. Il reste à charge la somme de 14 611euros. Le grenaillement va être réalisé très prochainement.

6. Numérotation des logements à Cougeac et à la zone artisanale

Les habitants de Cougeac et les entreprises de la zone artisanale ont enfin leur numéro. Des panneaux au nom du village de Cougeac, de la zone du Pont de Lamothe et de la route de Fontannes viendront compléter la signalisation.

7. Montants définitifs des factures de l'enfouissement des réseaux rue du Verger des Roches et des Péroulières

Une délibération doit être votée afin d'accepter le montant des travaux de ces deux zones qui dépasse le reste à réaliser de 350euros dû à une surlargeur. Adopté.

8. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021

D'ici le vote du budget primitif 2021, le conseil doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui se présentent dans la limite du quart du budget d'investissement de l'année précédente. A ce titre, il s'agit de régler les dépenses pour l'enfouissement des réseaux (cf. point n°7), l'aménagement du Point Poste et les travaux du Valla. Adopté

9. Embauche d'un contrat aidé

Le poste d'adjoint technique est vacant. Afin de le pourvoir, il pourrait être envisagé de recourir à un contrat aidé à hauteur de 80% pour un maximum de 26heures pendant 9 à 12mois. Plusieurs candidats ont postulé. Ils seront reçus par 4 membres du Conseil : Alain Jarlier – Alain Mathieu – William Zanutto – Wilfried Malige
Afin d'envisager une potentielle embauche.

10. Examen des demandes de subvention

Trois associations n'ayant pas leur siège à Lamothe demandent une subvention. Alain Jarlier expose les activités de chacune d'elle. Seule l'association organisant le Festival de Jazz les 28 et 29 Mai 2021 dans le village reçoit un accord de principe sur l'aide technique et/ou financière qui lui sera apportée en cas de maintien de la manifestation.

11. Marché public bâtiment communal Pont de Lamothe

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 02 février pour l'ouverture des plis et le choix des entreprises pour le désamiantage et la réfection de la toiture du bâtiment technique du pont de Lamothe. Le conseil prend connaissance des entreprises choisies et des montants des travaux et donne l'autorisation de signature à M. le Maire.

12. Convention constitutive groupement de commande, plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le conseil reconduit la convention. Ce service est facturé seulement en cas d'utilisation.

13. Convention avec CAUE

Deux projets seraient susceptibles de profiter des conseils et de l'appui du CAUE pour l'année 2021. M. le maire expose la convention proposée par le CAUE, soit une mission d'appui qui consiste à monter un avant-projet, un chiffrage, et qui aidera à choisir un maître d'ouvrage. Le conseil doit donc autoriser la signature de cette convention par le maire. Adopté

14. Informations et questions diverses

Projet équipement numérique de l'école de Lamothe (présenté par Dominique Vachelard). Bien que l'école soit bien dotée, on constate que le matériel montre des signes de faiblesse dues à une utilisation et à des manipulations fréquentes. Le matériel du poste de direction est également obsolète. L'enveloppe budgétaire proposée par l'Etat, à savoir 70% de subvention jusqu'à 200000euros d'investissement est une réelle opportunité pour renouveler cet équipement. Le Conseil donne un avis favorable pour un projet dont le maximum reste à charge de la municipalité serait au maximum de 5000euros.

Effectif de l'école : Il est de plus en plus fréquent d'avoir des demandes d'inscription pour des enfants hors commune. Pour être acceptées, ces demandes devront être justifiées par des raisons professionnelles attachées à la commune ou des raisons familiales (domiciliation d'une partie de la famille sur la commune).

Point Poste : bonne fréquentation et retours très positifs. L'aménagement a profité d'une subvention de 50% de l'investissement majorée de 3500euros. Ce qui représente un reste à charge pour la commune de 1361euros sur un montant initial de 9831,75 euros.

Commission Travaux : Pompe de relevage de Cougeac est à remplacer, le devis s'élève à 2513,28 euros. Les devis pour la réfection de la rue de Vialle sont lancés, les travaux pourraient être réalisés à l'automne, ainsi que l'étude de faisabilité du colombarium au cimetière. Il faudra également envisager de nouveaux investissements sur le matériel du service technique.

M. le Maire soulève la problématique de la sécurité routière dans Lamothe et notamment la pose d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche à la sortie de la rue du Cardinal. M. le maire évoque également la possibilité d'installer un radar pédagogique à l'entrée de Lamothe, Route de Champagnac. La réflexion s'impose sur ce sujet, il en sera à nouveau débattu lors d'un prochain conseil.

Un point sur l'avancement du PLUI a été fait par M. le Maire.

M. le Maire expose également au conseil le recensement effectué par la commune des personnes de plus de 75 ans (au nombre de 69) en vue de la vaccination contre la covid, et la transmission à la cellule covid de Brioude. Les personnes le souhaitant (36) ont pu recevoir la première injection.